

JEAN-MARIE GUILLOUX

# La négociation du contrat d'artiste

MÉTIERS DE  
LA MUSIQUE

cNM éditions

# TABLE DES MATIÈRES



Remarques préliminaires	7
Avant-propos	9

## PARTIE 1

### **L'artiste et son contrat : le cadre réglementaire et législatif**

<b>Chapitre premier – Le contrat « digest »</b>	12
<b>Chapitre 2 – Le rôle déterminant de la négociation</b>	14
<b>Chapitre 3 – L'artiste-interprète : un artiste du spectacle bénéficiant de droits privatifs proches du droit d'auteur</b>	16
1. Le cadre légal : les droits voisins du droit d'auteur	16
1.1. Les droits reconnus : droit moral et droits patrimoniaux	16
1.1.1. Le droit moral : nom, qualité et interprétation	17
1.1.2. Les droits patrimoniaux : fixation, reproduction et communication au public	17
1.1.3. La durée des droits patrimoniaux	19
2. Le cadre collectif	20
2.1. Deux grandes catégories d'artistes-interprètes	20
2.2. Des salaires minimums	21
2.3. Des rémunérations complémentaires	22
2.4. L'existence d'un fonds social de l'édition phonographique	22
3. L'artiste dit « de complément » : un artiste du spectacle n'est pas toujours un artiste-interprète bénéficiant de droits voisins	23
<b>Chapitre 4 – Le contrat d'artiste : un contrat de travail</b>	24
1. Le principe : la présomption de contrat de travail	24
1.1. Les schémas contractuels acceptés par la loi et la jurisprudence	25
1.1.1. La conclusion du contrat	25
1.1.2. La rupture du contrat	28
1.2. Les exclusivités du contrat d'artiste	31
1.2.1. La clause d'exclusivité	31
1.2.2. La clause de non-concurrence	33
1.2.3. La clause de droit de préférence	33
1.3. Considérations sur le contrat d'artiste mineur	34
1.3.1. L'artiste mineur de plus de 16 ans	34
1.3.2. L'artiste mineur de moins de 16 ans	34
1.4. Considérations sur le contrat de groupe d'artistes	35

# TABLE DES MATIÈRES - La négociation du contrat d'artiste

2. Les autres configurations échappant à la présomption de salariat	38
2.1. L'artiste producteur	39
2.2. L'artiste étranger se représentant en France	40
2.2.1. Artistes de l'Union européenne	40
2.2.2. Artistes originaires d'un pays extérieur à l'Union européenne	41
2.2.3. Présomption de salariat et prestation de services des artistes indépendants	41
2.3. Le cas particulier du « voyageur artiste »	42
<b>Chapitre 5 – Les rémunérations de l'artiste</b>	44
1. Les salaires	44
2. Les redevances attachées à l'exploitation des prestations de l'artiste	46
2.1. Une rémunération par mode d'exploitation	46
2.2. Les évolutions liées aux exploitations digitales: une rémunération minimale garantie par l'article L. 212-14 du Code de la propriété Intellectuelle depuis le 12 mai 2022	47
2.3. Accord relatif à la garantie de rémunération minimale inscrite à l'article L. 212-14 du Code de la propriété intellectuelle	49
2.4. Les conséquences de l'allongement de la durée de protection des droits voisins du droit d'auteur sur les rémunérations de l'artiste de l'artiste	50
3. Les rémunérations issues des licences légales	51
3.1. Le droit à rémunération équitable de l'article L. 214-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle	52
3.2. Le droit à rémunération pour copie privée de l'article L. 311-1 du Code de la propriété intellectuelle	54
<b>Chapitre 6 – Le sens et la pertinence du contrat dit 360°</b>	57
<b>Chapitre 7 – La représentation de l'artiste</b>	59
1. La représentation individuelle de l'artiste	59
1.1. L'agent artistique-manager	59
1.2. Le producteur: agent de l'artiste mannequin	62
2. La gestion collective des droits de l'artiste-interprète	64
2.1. Les sociétés de gestion collective des droits des artistes-interprètes	65
2.2. Les sociétés de gestion collective des droits des producteurs	65
2.3. La remise en cause de la Convention collective nationale de l'édition phonographique	66
<b>PARTIE 2</b>	
<b>Analyse commentée du contrat d'enregistrement</b>	
<b>Article 1 – Définitions</b>	69
<b>Article 2 – Objet du contrat</b>	76
<b>Article 3 – Durée du contrat et nombre d'enregistrements</b>	79
<b>Article 4 – Exclusivité</b>	86
<b>Article 5 – Séances et modalités d'enregistrement</b>	90

# TABLE DES MATIÈRES - La négociation du contrat d'artiste

<b>Article 6</b> – Budget d'enregistrement	98
<b>Article 7</b> – Cession de droits	100
<b>Article 8</b> – Prix de cession – redevance audio	103
<b>Article 9</b> – Enregistrements audiovisuels et multimédias	123
<b>Article 10</b> – Redevances vidéo et multimédia – droits de diffusion	127
<b>Article 11</b> – Droits voisins – rémunération équitable et copie privée	131
<b>Article 12</b> – Réalisateur artistique	134
<b>Article 13</b> – Activités promotionnelles et publicitaires	136
<b>Article 14</b> – Site Internet et réseaux sociaux	140
<b>Article 15</b> – Marketing	147
<b>Article 16</b> – Catalogue	148
<b>Article 17</b> – Activité professionnelle de l'artiste	150
<b>Article 18</b> – Droits dérivés – <i>merchandising</i>	151
<b>Article 19</b> – Avances	158
<b>Article 20</b> – Calcul et paiement des redevances – prélèvements sociaux	162
<b>Article 21</b> – Droit de préférence – clause de préférence	167
<b>Article 22</b> – Droit des marques et nom de domaine	169
<b>Article 23</b> – Enregistrements et exploitations illicites – sauvegarde des intérêts du producteur et de l'artiste	172
<b>Article 24</b> – Dispositions particulières – modification de la personnalité morale du producteur	175
<b>Article 25</b> – Garanties de l'artiste et stipulations particulières	177
<b>Article 26</b> – Accord préalable et représentation par un agent ou un mandataire	184
<b>Article 27</b> – Divers	187
<b>Article 28</b> – Dispositions relatives au groupe d'artistes	188
<b>Article 29</b> – Représentations scéniques	192
<b>Article 30</b> – Revenus éditoriaux sur les œuvres écrites et/ou composées par l'artiste	195
<b>Article 31</b> – Élection de domicile	197
<b>Article 32</b> – Données personnelles	198
<b>Article 33</b> – Contestation – loi applicable	200
<b>Article 34</b> – Signature électronique	205
Avenant au contrat d'artiste n°... en date du... – cession de créances	207
Avenant au contrat d'artiste n°... en date du... – salaires <i>minima</i>	209

# TABLE DES MATIÈRES - La négociation du contrat d'artiste

## PARTIE 3

### Annexes

<b>Annexe 1</b> – L'économie d'un album	212
<b>Annexe 2</b> – Textes de lois cités	217
<b>Annexe 3</b> – Convention internationale sur la protection des artistes-interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (faite à Rome le 26 octobre 1961)	253
<b>Annexe 4</b> – Convention collective nationale de l'édition phonographique	267
<b>Annexe 5</b> – Salaires minimums et rémunérations complémentaires établis par la convention collective	284
<b>Annexe 6</b> – Traitement social et fiscal relatif aux salaires, redevances et droits voisins	286
<b>Annexe 7</b> – Circulaire du 20 avril 2012 relative au régime social des redevances et avances sur redevances	289
<b>Annexe 8</b> – Protocole d'accord du 2 octobre 2015 issu de la médiation Schwartz	301
<b>Annexe 9</b> – Arrêté du 27 juillet 2016 relatif au contenu de l'examen médical préalable à l'emploi d'un enfant de moins de 16 ans dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode	314
<b>Annexe 10</b> – Arrêté du 29 juin 2022 pris en application de l'article L. 212-14 du Code de la propriété intellectuelle et rendant obligatoire l'accord du 12 mai 2022 relatif à la garantie de rémunération minimale	317
<b>Annexe 11</b> – Accord relatif à la garantie de rémunération minimale inscrit à l'article L. 212-14 du Code de la propriété intellectuelle	318
Remerciements	331

JEAN-MARIE GUILLOUX

# La négociation du contrat d'artiste

MÉTIER DE  
LA MUSIQUE  
3<sup>e</sup> édition

***Guide pratique de la négociation du contrat d'enregistrement d'artiste-interprète : la production phonographique, le statut de l'artiste, la musique en ligne, les rémunérations et les droits voisins, etc.***

Comprendre les enjeux d'un contrat, c'est gagner en pouvoir de négociation.

Conçu dès sa première édition comme un véritable outil didactique, ce guide, réactualisé en fonction des dernières législations et jurisprudences, aborde de manière exhaustive et pratique la question de la négociation des contrats d'enregistrement phonographique. Il éclaire des sujets complexes où s'entremêlent droit des contrats, droit du travail et droit de la propriété intellectuelle, pratiques professionnelles et décisions judiciaires.

L'auteur propose une lecture du cadre légal de ce type de contrat, puis analyse article par article un contrat « digest » qui permet d'aborder toutes les variantes qu'un artiste peut se voir proposer par un producteur ; il aborde également l'accord relatif à la garantie de rémunération minimale des artistes. Alternant commentaires, recommandations et jurisprudences sur chaque article, Jean-Marie Guilloux donne ainsi des clés pour mener une négociation équitable fondée sur une bonne compréhension des conséquences juridiques et économiques de chaque clause.

Cet ouvrage s'adresse en priorité aux artistes et à leur entourage professionnel, ainsi qu'à tous les acteurs de la musique qui souhaitent professionnaliser leurs pratiques et mieux travailler ensemble.

